

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VISAE n° 00356
06/06/2018

- VU la Constitution ;
 - VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret n°2018-0035/PRES/PM du 31 janvier 2018 portant remaniement du Gouvernement ;
 - VU le décret n°2017-0148/PRES/PM/SGG-CM du 23 mars 2017 portant attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU la loi n° 034-98/AN du 18 mai 1998 portant loi hospitalière ;
 - VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;
 - VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF/MS du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements publics de santé (EPS) ;
 - VU le décret n° 2015-1624/PRES-TRANS/PM/MS/MESS/MEF du 28 décembre 2015 portant approbation des statuts particuliers des Centres hospitaliers universitaires ;
 - VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
 - VU le décret n°2018-0323/PRES/PM/MS/MINEFID du 24 avril 2018 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Pédiatrique Charles De Gaulle
- Sur** rapport du Ministre de la Santé ;
Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 04 avril 2018 ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Madame Hidnibba Kawendbem Francine OUEDRAOGO/DOUAMBA, Mle 53 443 R, Médecin de santé publique, est nommée Président du Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire Pédiatrique Charles De Gaulle pour un premier mandat de trois (03) ans.

ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 14 juin 2018



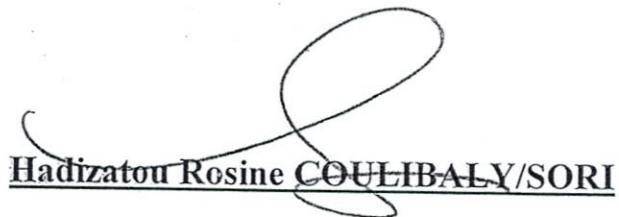
Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Développement



Hadizatou Rosine COULIBALY/SORI

Le Ministre de la Santé



Nicolas MEDA